

67e congrès annuel de l'IFLA, 16 au 25 août 2001, Boston, États-Unis

---

**Observation des pratiques informationnelles des professeurs de collège français : contribution pour appréhender la multidimensionnalité de la recherche d'information enseignante**

LIQUETE, Vincent  
Documentaliste-formateur, IUFM d'Aquitaine

LIQUETE, Vincent. Observation des pratiques informationnelles des professeurs de collège français : contribution pour appréhender la multidimensionnalité de la recherche d'information enseignante. In *67e congrès annuel de l'IFLA, 16 au 25 août 2001, Boston, États-Unis* [en ligne]. Format PDF.

Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1967>>

Ce document est « **tous droits réservés** ». Il est protégé par le droit d'auteur et le code de la propriété intellectuelle. Il est strictement interdit de le reproduire, dans sa forme ou son contenu, totalement ou partiellement, sans un accord écrit de son auteur.

L'ensemble des documents mis en ligne par l'enssib sont accessibles à partir du site :  
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/>



# 67th IFLA Council and General Conference

## August 16-25, 2001

---

**Code Number:** 021-106-F  
**Division Number:** III  
**Professional Group:** School Libraries and Resource Centres  
**Joint Meeting with:** -  
**Meeting Number:** 106  
**Simultaneous Interpretation:** Yes

### Observation des pratiques informationnelles des professeurs de collège français : contribution pour appréhender la multidimensionnalité de la recherche d'information enseignante

**Vincent Liquete**

Documentaliste-Formateur, IUFM d'Acquaine  
Carbon-Blanc, France

---

#### **Résumé :**

*Avec la démultiplication des organisations documentaires et bibliothéconomiques, l'émergence des réseaux technologiques, la professionnalisation des professeurs, à quoi ressemble actuellement la recherche d'information de l'enseignant de collège français ? Au regard des dernières recherches publiées et à l'aide d'une enquête menée depuis 1997, comment peut-on envisager la recherche d'information, en tenant compte du cadrage institutionnel, du profil des acteurs, des types d'information recherchés et de l'essor des technologies de l'information et de la communication ? Se dessinent progressivement de nouvelles missions au sein de l'établissement scolaire pour le documentaliste-bibliothécaire.*

---

#### **1- INTRODUCTION :**

##### **1.1- Préambule :**

Avant même d'entrer dans le vif du sujet, il me semble nécessaire, lorsque l'on choisit de traiter et d'analyser une problématique liée aux pratiques informationnelles des usagers, de préciser un ensemble de points, tels que :

- le **contexte documentaire du système éducatif français**. Depuis déjà la fin des années 50 la priorité était de mettre à disposition dans tous les établissements scolaires du second degré<sup>1</sup>, un espace documentaire théoriquement à destination de l'ensemble des membres de la communauté éducative et des élèves, actuellement baptisé Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.), et, depuis 1989, un personnel enseignant certifié en Documentation officiellement baptisé Documentaliste-Bibliothécaire<sup>2</sup>.
- **à la périphérie de l'établissement**, à des distances plus ou moins importantes<sup>3</sup>, des centres de documentation spécialisés, appartenant au réseau du Centre National de Documentation Pédagogique (C.N.D.P.)<sup>4</sup> mettent à la disposition des enseignants de toutes disciplines un ensemble de documents sur support traditionnel, numérique et à distance via le web<sup>5</sup>. A ce dispositif, s'ajoutent notamment les

bibliothèques municipales, les bibliothèques universitaires, les fonds documentaires d'associations disciplinaires et/ou pédagogiques, les centres de recherche spécialisés dans les domaines de la recherche (action) en pédagogie<sup>6</sup>.

- d'autre part, l'objet d'étude présenté concerne bien **la recherche d'information(s)**<sup>7</sup> à considérer dans une acception bien plus large que la seule recherche de documentation. Nous pourrions dire que toute information est une connaissance communiquée, en constante confrontation au capital individuel de savoirs, qui ajoutée à d'autres informations constitue une ossature de références communes entre membres d'une même communauté de savoir (les enseignants dans notre étude), renvoyant enfin à un ensemble de pratiques professionnelles personnelles observables<sup>8</sup>. L'information recherchée par les enseignants renvoie à un ensemble de critères agrégés comme la temporalité, le degré d'utilité, le caractère brut ou traité, la nature du support<sup>9</sup>.

### **1.2- Problématique :**

Nous nous sommes demandé à quoi ressemblait actuellement la recherche d'information des professeurs exerçant en collège, celle-ci leur permettant à la fois de préparer la classe, de réactualiser leurs savoirs professionnels et plus généralement de se tenir informés de l'actualité de la recherche pédagogique et disciplinaire ? Quels peuvent être les éléments incontournables à prendre en compte afin de considérer au plus juste ces mêmes pratiques, sans présupposés, lorsque l'on décide d'appréhender celles-ci de manière réflexive ? Enfin, quelle place occupe le C.D.I. en tant que structure documentaire de proximité et à quelles attentes exprimées par les enseignants les (nouvelles) missions des documentalistes-bibliothécaires gestionnaires des fonds documentaires de l'établissement devraient-elles répondre ?

### **1.3- Méthodes mobilisées :**

Nous avons utilisé un cocktail de trois méthodes différentes, afin d'essayer d'appréhender la complexité du problème. D'une part, l'enquête quantitative qui a été faite, auprès de 325 professeurs des sept principales disciplines d'enseignement<sup>10</sup> répartis sur l'ensemble d'une région française<sup>11</sup>, d'autre part, pour les 34 collèges retenus, un entretien semi-directif de chaque documentaliste-bibliothécaire, et enfin, l'étude de contenu d'un corpus composé de l'ensemble des textes officiels produits par le Ministère français de l'Éducation nationale traitant de la documentation scolaire de 1950 à nos jours. Parallèlement, nous avons tenté d'observer les évolutions, les facteurs dynamiques de la recherche d'information, en considérant sans a priori l'ensemble des pratiques déclarées puis constatées, avec des va et vient incessants auprès de diverses structures et dispositifs de fourniture d'information. Le cadre théorique de référence utilisé a été l'analyse systémique, nuancée par une approche communicationnelle de type « sémio-contextuel »<sup>12</sup>. En effet, nous avons présupposé que chaque enseignant développait au cours de sa carrière professionnelle des « contextes spécifiques d'usage de l'information », dépendant notamment de facteurs endogènes personnels prédéterminants, et de l'environnement composé d'éléments exogènes structurels et organisationnels. Nous parlerons alors d' « **écosystème informationnel** », considérant des acteurs ayant chacun une « histoire de vie », un environnement facilitateur ou pénalisant, mobilisant des stratégies et des processus de recherche dépendant de l'environnement et développant des actions souterraines compensatoires. Au delà de toute idée de dépendance vis-à-vis du seul C.D.I. de l'établissement scolaire, on peut imaginer un tuilage d'actions complexes de ces acteurs afin d'accéder à l'information, en constante adaptation en fonction de l'environnement, d'où la notion d' « écosystème ».

### **1.4- Constat sur les dernières études menées sur ce sujet :**

La lecture de nombreuses recherches menées ces 15 dernières années sur les pratiques documentaires des enseignants français suscite de notre part cinq remarques principales :

- Le **faible nombre de recherches** sur ce sujet : l'une des conséquences est que nous avons affaire à de très nombreux présupposés sur le rapport entretenu par les enseignants avec l'information, sans qu'il y ait eu des recherches de fond menées autour de problématiques précises. On entend d'ailleurs tout et son contraire sur les pratiques informationnelles des enseignants<sup>13</sup>.

- Une très forte séparation dans les approches entre les études menées **sur la recherche documentaire et celles menées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication** (T.I.C.). En France, dans le domaine de la recherche d'information, les T.I.C. sont observées davantage comme moyen d'accès aux informations que comme mise à disposition de nouveaux contenus, ou de nouveaux dispositifs d'échange, de mutualisation, plus largement de communication entre spécialistes de l'éducation<sup>14</sup>.
- La tendance des années 90 en matière de recherches et de publications dans le domaine de la documentation scolaire étaient à un certain déterminisme par des **discours plutôt militant, précheur, catalyseur** en occultant les dysfonctionnements et certaines formes de dérives pouvant interpeller les professeurs sur leurs pratiques informationnelles ou le documentaliste-bibliothécaire sur ses missions et son rôle au sein des établissements d'enseignement. A cette période régnait un modèle de C.D.I. centripète, où le fonds documentaire matériel mis à disposition demeurait la référence en matière d'accès à l'information, et oligopolistique dans le sens où la démonstration des documentalistes-bibliothécaires en arrière-plan était de convaincre les membres de la communauté éducative que le C.D.I. restait l' « offre centrale de documentation ». Nous parlions alors non plus de Service de documentation, mais de Centre de Documentation, de C.D.I. comme « cœur de l'établissement », ou du C.D.I. comme espace central de l'innovation pédagogique, avec petit à petit, un glissement du tout documentaire au tout pédagogique<sup>15</sup>.
- Les études interrogeant les pratiques documentaires des professeurs observaient les problématiques au travers d'une **grille d'analyse héritière de la pratique et de la sociologie de la lecture**, et moins en terme de prélèvement d'informations, d'imprégnation, de construction de stratégies individuelles reposant souvent sur des hypothèses de travail sans cesse corrigées. La plupart de ces études comptabilisaient le nombre de prêts de documents par enseignant auprès de telle ou telle autre structure, la part de livres possédés à titre personnel, le dernier ouvrage lu intégralement.
- Enfin, l'enseignant n'était considéré dans certaines recherches que **comme interface, relais d'informations, destinées à l'élève**, et moins considéré comme un acteur professionnel à part entière, ayant des besoins d'information variables en fonction bien entendu de projets pédagogiques à mener avec/pour les élèves mais aussi pour lui, dans le cadre d'une réactualisation permanente de ses savoirs professionnels, de nouveaux objectifs professionnels, ... D'où des glissements idéologiques très rapides, élaborant des corrélations hâtives selon le principe que les enseignants se documenteraient mal, insuffisamment, avec des objectifs systématiques d'immédiateté, et autres. Des expressions aussi fortes que « l'illettrisme enseignant », de « lectures reportées à plus tard ... » ont alors été utilisées par certains de nos pairs.

En guise de transition à cette première partie, l'on peut certainement considérer que des tendances collectives révèlent des pratiques informationnelles confirmées ou émergentes, complexes car combinées les unes aux autres, devant vraisemblablement nous interroger sur de probables redéfinitions des fonctions du C.D.I. et de certaines missions des documentalistes-bibliothécaires, responsables de telles structures.

## **2- APPREHENDER LA MULTIDIMENSIONNALITE DE LA RECHERCHE D'INFORMATION :**

### **2.1- Principe n°1 : « Considérer le contexte institutionnel » :**

Le contexte institutionnel dans lequel évolue chaque acteur peut notamment être appréhendé par l'étude des textes officiels. Ces derniers sont particulièrement importants dès la première année de professionnalisation, car ils définissent le cadre dans lequel vont évoluer les professionnels de l'éducation ou de la documentation. Par la connaissance et l'assimilation des contenus, chaque acteur définit ses domaines d'intervention, les limites à ne pas dépasser pour être en phase avec ses pairs et l'institution, et lui permet d'auto-évaluer les domaines mal maîtrisés qui nécessiteront entre autre des remises à niveau, des compléments d'information, des mises à jour, à savoir un ensemble de stratégies d'action calculées.

L'étude des textes officiels français liés à la documentation et à l'information scolaire ont principalement révélé deux idées majeures :

- petit à petit sur une quarantaine d'années, nous avons assisté à un glissement de la documentation destinée exclusivement au personnel enseignant vers une documentation mise à disposition au C.D.I. essentiellement pour les élèves. Dans les derniers textes des années 80-90, le professeur n'est plus représenté, ni considéré comme un professionnel ayant des besoins informationnels spécifiques, nécessitant que le documentaliste-

bibliothécaire intègre ses divers besoins dans sa politique d'acquisition et d'information. L'enseignant évoqué dans les textes, ne serait qu'à la recherche de documents ou d'information à fort ancrage disciplinaire, directement utilisables avec les élèves.

Nous avons d'ailleurs constaté des pratiques professionnelles du documentaliste-bibliothécaire en parfaite adéquation avec l'esprit des textes. L'enseignant n'est pas considéré aux yeux du professionnel de la documentation scolaire comme un professionnel nécessitant d'informations professionnelles. De plus, le C.D.I. n'est pas envisagé, par ces mêmes documentalistes, comme un espace participant à la réactualisation des savoirs professionnels, didactiques, ... des enseignants.

- Les contenus des derniers programmes d'enseignement<sup>16</sup> et les quelques textes officiels disciplinaires liés à cette problématique, malgré des différences d'une discipline à l'autre, font régulièrement mention de l'importance de l'information dans les pratiques d'enseignement et d'auto-formation, mais sans pour autant se référer en particulier au C.D.I. et au documentaliste-bibliothécaire. D'ailleurs, les situations présentées comme illustrations de la recherche d'information sont des échanges entre le maître et les élèves, ou entre pairs (de préférence de la même discipline d'enseignement). On assiste à un recentrage sur la discipline, incitant à penser l'information sans collaboration affirmée avec le documentaliste-bibliothécaire.

Pour finir ce point, il ne nous semble pas excessif de parler d'un contexte institutionnel plutôt scissionniste que catalyseur entre enseignants et documentaliste-bibliothécaire.

## **2.2- Principe n°2 : « Considérer les positions respectives des acteurs » :**

Des facteurs endogènes individuels semblent particulièrement influençants pour comprendre le volume, les type et nature des informations recherchées, qu'elles soient liées à l'actualité de la profession ou à l'exercice du métier. Au cours de notre recherche, quatre facteurs endogènes ont semblé particulièrement déterminants :

- **le degré de responsabilité professionnelle** : le fait de faire office de professeur principal, d'être responsable de projets pédagogiques, ou coordinateur disciplinaire au sein de l'établissement, responsabilisent l'acteur aux yeux de ses homologues et de la direction de l'établissement, et agit de manière conséquente sur l'activité et la fréquence de la recherche d'information.
- **la participation à des activités de formation continue**<sup>17</sup> : être acteur de la formation amplifie le volume et la variété des recherches d'information. Celles-ci portent quasi exclusivement sur l'émergence de nouveaux concepts ou de nouvelles questions, sur les dernières orientations en matière de politique d'éducation, ou sont centrées sur la recherche de productions d'auteurs de référence. Pour nuancer ce critère-là, il faut toutefois souligner que la participation à des activités de formation produit des effets sur la recherche d'information à moyen terme (5 années) au début de cette nouvelle expérience professionnelle. Au delà, on note une stabilisation de l'usage voire un retour à des pratiques informationnelles antérieures à l'expérience de formation continue.
- **l'ancienneté dans l'établissement** : contrairement à une idée préconçue très développée dans le milieu professionnel de la documentation scolaire, les plus jeunes enseignants (en âge et/ou en expérience professionnelle) ne sont pas les plus forts usagers du fonds et des services du C.D.I. ou des structures documentaires environnantes. Avoir une démarche active de recherche d'information suppose une stabilisation de sa propre situation professionnelle<sup>18</sup>. La recherche d'information pédagogique et professionnelle devient au fil de la pratique, une activité jugée nécessaire par les acteurs, mais non prioritaire pour autant.
- **l'intégration à la dynamique pédagogique de l'établissement** : au cours de nos rencontres avec divers enseignants d'un même collège, nous avons observé que pour les équipes pédagogiques les mieux soudées, avec des projets précis, une programmation établie, un responsable du suivi,... les recherches d'information étaient plus nombreuses, avec des démarches partagées entre les acteurs auprès des diverses structures documentaires et bibliothéconomiques de l'environnement. Parallèlement, au sein de ces équipes, se développent des embryons de spécialisations disciplinaires et/ou transversales par enseignant, où chacun d'eux recherche de l'information pour ensuite la diffuser auprès des pairs, par des actes de communication mutuelle, à l'occasion des temps de concertation notamment. Pour conclure ce point, on peut dire que bien

qu'étant un acte individuel, la recherche d'information est fortement influencée par le contexte professionnel quotidien, qu'est l'établissement scolaire.

### **2.3- Principe n°3 : « Considérer le contexte écosystémique informationnel » :**

La recherche d'information revêt chez l'enseignant de multiples dimensions en lien les unes aux autres. Rares sont les professeurs ne faisant appel qu'à une seule structure ou utilisant en priorité les fonds et services du C.D.I. pour leurs divers besoins d'information. Un professeur utilisant peu le C.D.I. d'établissement n'est pas forcément sans stratégies de recherche d'information. D'ailleurs, le système de représentation<sup>19</sup> du documentaliste-bibliothécaire des besoins informationnels de l'enseignant est faussé, car celui-ci repose exclusivement sur les documents et les informations liés à la pratique de la classe, devant servir en priorité à mettre en action le document autour d'un objectif pédagogique inscrit dans les programmes d'enseignement disciplinaire ; alors même que la recherche d'information du professeur, aux vues des pratiques, est une démarche complexe, correspondant à des actes pédagogiques variés, regroupant des sources et des organismes documentaires multiples, avec des fréquences d'usage variables, comprenant de nombreux types de documents et d'accès, impulsée par des acteurs aux profils variables. L'écosystème documentaire du professeur est constitué principalement de quatre types différents de recherche d'information, avec par ordre d'importance<sup>20</sup> :

#### ➤ **l'information culturelle et de loisir (I.C.L.) :**

- *Définition* : Seule information généraliste qui ne soit pas spécifiquement destinée aux enseignants, puisque s'adressant à une population élargie en quête de connaissances culturelles dans le cadre généralement des loisirs. Les cibles sont par conséquent plus nombreuses, avec des contenus généraux et un degré de précision davantage lié à une problématique restrictive qu'à un contenu scientifique spécialisé. L'I.C.L. ne trouve d'intérêt pédagogique qu'à partir du traitement opéré par le professeur lui-même ou le documentaliste-bibliothécaire.
- *Type d'actions* : ces recherches d'information ne sont pas assorties d'une volonté d'action immédiate. L'utilisation de ces informations dans des situations pédagogiques se fait par transfert, progressivement, sans souvent qu'il y ait eu volonté à l'origine de la recherche de l'utiliser ultérieurement dans un contexte d'enseignement. Ces informations constituent des « strates de connaissances » pouvant être ensuite réutilisées partiellement dans diverses situations en cours de carrière professionnelle.
- *Type d'informations* : exclusivement de type encyclopédique, culturel et patrimonial. Aucune d'entre elles n'a un caractère pédagogique ou didactique. Les contenus à ancrage disciplinaire sont plutôt de type vulgarisation scientifique, historique, littéraire, etc.
- *Structures de référence* : l'I.C.L. est disponible dans la plupart des structures culturelles et de lecture publique. Trois types de bibliothèque ont été prioritairement cités : les bibliothèques municipales, de quartier pour les zones urbaines ou les bibliothèques départementales de prêt<sup>21</sup> en secteur rural.
- *Fréquence de recherche* : régulière, puisque plus de la moitié de notre échantillon de recherche, déclarait aller dans ce type de structure plus d'une fois par mois. La motivation n'étant pas que personnelle, mais souvent familiale (demande des enfants, du conjoint, ...).
- *Forme* : Il s'agit exclusivement de monographies sur support traditionnel.
- *Acteurs sollicités pour la fourniture* : les acteurs centraux fournissant l'I.C.L. sont les personnels de bibliothèque. On note aussi quelques collègues d'établissement, appartenant au même champ disciplinaire.

#### ➤ **l'information pédagogique et professionnelle (I.P.P.) :**

- *Définition* : il s'agit d'informations produites en priorité par divers éditeurs scolaires et de l'éducation, auxquelles s'ajoutent les instructions officielles. L'I.P.P. participe à la réactualisation des savoirs professionnels et contribue à la fourniture d'informations utilisables dans les pratiques pédagogiques, permettant de définir le cadre des actions, les obligations et les orientations à donner aux enseignements.
- *Type d'actions* : exclusivement ce qui attire aux pratiques de classe, à la didactique, et aux cadrages des contenus en respectant les directives du Ministère.

- *Type d'informations* : l'I.P.P. se compose essentiellement de fichiers ressources, de manuels scolaires, de guides méthodologiques, de recueils de textes officiels, et de programmes d'enseignement.
- *Structures de référence* : les organisations du réseau C.N.D.P., les services d'information des Rectorats et Inspections académiques, quelques sections de bibliothèques universitaires dans le domaine des sciences de l'éducation. Le C.D.I. de l'établissement d'exercice fournit certains types d'I.P.P., orientées autour de la pratique en classe avec les élèves (exploitations immédiates de l'information) et la littérature de base dans les domaines des instructions et programmes officiels.
- *Fréquence de recherche* : la démarche la plus régulière (au moins une fois par mois) l'est auprès d'un centre appartenant au C.N.D.P. Pour les autres organisations externes, les consultations sont rares (une à deux fois par année scolaire en moyenne). Concernant le C.D.I., les sollicitations sont régulières (deux fois par mois minimum) mais exclusivement pour consulter et emprunter des manuels et documents exploitables avec les élèves. Les enseignants tendanciellement se plaignent du manque d'investissement des C.D.I. et des documentalistes-bibliothécaires dans la fourniture d'I.P.P. les obligeant à chercher ce type d'information en dehors de l'établissement.
- *Forme* : l'I.P.P. est proposée essentiellement sur support papier. On retiendra cependant la part conséquente occupée par les documents vidéos et numériques (avec les cédéroms essentiellement).
- *Acteurs sollicités pour la fourniture* : ce sont exclusivement les documentalistes scolaires, qu'ils exercent en C.D.I. ou bien dans le réseau C.N.D.P. ; parfois des professeurs relais de l'établissement, comme les responsables de discipline, ou les coordinateurs de projets pédagogiques.

Nous avons remarqué que l'I.P.P. était accessible d'une autre manière que nous qualifierons d' « invisible » par le biais de fonds documentaires personnels conséquents<sup>22</sup>. Cette « valise documentaire » est « établie par celui qui la possède en fonction de ses besoins. Elle contient les documents nécessaires à l'accomplissement quotidien de sa fonction dans l'institution »<sup>23</sup>. Cette information est là en complément des déficiences des fonds documentaires du C.D.I., et a été acquise, après échange sur les contenus, avec des pairs.

#### ➤ **l'information scientifique et technique (I.S.T.) :**

- *Définition* : Elle permet à l'enseignant d'opérer des choix, d'observer ce qui est fait ailleurs, dans d'autres domaines professionnels que le sien et sur d'autres territoires. Le contenu est particulièrement scientifique et s'adresse à un public de spécialistes, pas forcément pédagogues.
- *Type d'actions* : la recherche d'I.S.T. a souvent une motivation plus large que la seule recherche d'amélioration de l'exercice du métier. Les enseignants chercheurs et usagers de l'I.S.T., sont souvent eux-mêmes en situation de recherche (pour achever un cycle universitaire, obtenir un diplôme, ou passer un concours d'enseignement comme l'agrégation).
- *Type d'informations* : il s'agit principalement d'articles scientifiques et de références bibliographiques.
- *Structures de référence* : principalement les bibliothèques universitaires et les services en ligne sous forme de banques de données spécialisées.
- *Fréquence de recherche* : les recherches d'I.S.T. ne s'effectuent que lors de moments particuliers, durant la carrière professionnelle. A ces moments-là, les recherches sont fréquentes et répétées. Le reste du temps, les recherches d'I.S.T. sont rarissimes sauf chez les enseignants en histoire-géographie et en sciences.
- *Forme* : elle se caractérise par une forte part de dématérialisation. Les rares formes matérialisées de l'I.S.T. ne le sont que pour des périodiques spécialisés ou des bulletins<sup>24</sup>.
- *Acteurs sollicités pour la fourniture* : très peu de professionnels participent à la recherche de ce type d'information. La recherche est directe entre l'enseignant et les divers gisements, sans médiateur professionnel. Seules quelques bibliothécaires de services universitaires accompagnent les recherches de ces professeurs.

#### ➤ **l'information scientifique et expérimentale (I.S.E.) :**

- *Définition* : L'I.S.E. a la particularité d'être le plus souvent disponible au sein de structures universitaires et scientifiques. Elle rend compte de l'état de la recherche francophone et internationale et permet d'observer de nouvelles orientations, de nouvelles problématiques émergentes de la recherche pédagogique et disciplinaire.

Elle prend souvent la forme de littérature grise non diffusée chez les principaux éditeurs de l'éducation, ni sur les sites scientifiques institutionnels. Ces recherches fondamentales sont assorties de programmes d'expérimentation auprès d'élèves, où sont mis en confrontation des éléments scientifiques explicatifs supposés et l'observation du terrain. L'I.S.E. possède souvent un double niveau d'écriture associant des chercheurs et des enseignants praticiens.

- *Type d'actions* : L'I.S.E. a une action innovante, et essaie dans l'idéal de modifier les représentations et de proposer de nouvelles perspectives modifiant à terme certaines pratiques professionnelles d'enseignement<sup>25</sup>. C'est aussi par le biais de l'I.S.E. que l'on voit émerger de nouveaux concepts faisant ensuite autorité dans le champ de l'éducation.
- *Type d'informations* : un double niveau de publications réflexif-fondamental associé à des expérimentations, des compte-rendus de séquences pédagogiques, des carnets de bord tenus par des pédagogues, des grilles d'aide à l'observation, ...
- *Structures de référence* : Des laboratoires universitaires de recherche, certaines associations professionnelles, et surtout des Instituts de recherche pédagogique comme les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (I.U.F.M.)<sup>26</sup>, l'Institut National de Recherche Pédagogique (I.N.R.P.)<sup>27</sup> ou des Instituts de recherche disciplinaire<sup>28</sup>.
- *Fréquence de recherche* : A la différence de l'I.S.T., la recherche d'informations scientifiques et expérimentales est régulière et permanente au cours de la carrière de l'enseignant. Ces contenus intéressent particulièrement le praticien, intégré dans son métier, n'ayant comme principales motivations que de mieux comprendre sa pratique et l'améliorer dans sa quotidienneté.
- *Forme* : exclusivement des publications dont les maîtres d'œuvre sont les Instituts eux-mêmes, sous forme de périodiques et de contributions à diffusion confidentielle, et diverses formes de littérature grise (papier et/ou en ligne). La difficulté de ces publications réside dans les conditions artisanales de diffusion et souvent le non respect des normes de publications.
- *Acteurs sollicités pour la fourniture* : les acteurs diffusant l'I.S.E. sont les mêmes que pour l'I.S.T. La seule différence fondamentale concerne quelques échanges, repérés en cours d'enquête, entre certains enseignants en établissement scolaire et des enseignants-chercheurs, se communiquant des références bibliographiques, lorsque ceux-ci sont associés dans une recherche appliquée. Pour ce type d'information, le chercheur est agent de transmission et de conseils informationnels.

#### **2.4- Principe n°4 : « Considérer le contexte technologique » :**

Autant une part significative de l'I.S.T et de l'I.S.E a été, dès l'origine, uniquement disponible en ligne par accès télématique, puis par l'Internet, autant l'I.C.L. et l'I.P.P. restent encore principalement distribuées sur supports traditionnels ne nécessitant pas un usage systématique des Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.). On constate toutefois, une situation informationnelle se compliquant particulièrement depuis 1997 environ. La plupart des fournisseurs de l'I.P.P. notamment ont développé un véritable marché de l'offre en ligne, avec souvent des informations pédagogiques et professionnelles exclusivement sur les réseaux, non proposées en version papier, complémentaires à l'édition traditionnelle qui continuent de se maintenir parallèlement. Cette situation rend complexe la notion même d'écosystème informationnel qui se dématérialise de plus en plus. On assiste à un « superpositionnement informationnel » nécessitant un travail de lecture, de repérage et une certaine maîtrise des technologies s'ajoutant aux méthodologies jusqu'alors utilisées par les enseignants. Face à la croissance considérable de ces offres d'information dans le système éducatif français<sup>29</sup>, les discours institutionnels ou de la documentation scolaire auraient tendance à être « inflationnistes », car au cours de notre enquête, on constate que peu d'enseignants consultent et ont une démarche systématique de recherche d'informations sur l'Internet, à la différence notamment des usages (conséquents) des services sur télématique. Cette tendance est lourde, puisque constatée quels que soient les types d'établissement, le profil professionnel des enseignants, leur discipline d'enseignement,... De plus, les quelques enseignants ayant intégré ces pratiques n'ont pas pour autant écarté les recherches d'information dans les périodiques papier, les déplacements dans les structures documentaires et les bibliothèques. Nous avons bien affaire à un principe d'accumulation des usages et non pas de substitution. L'un des effets est que se dessine peu à peu un noyau d'enseignants hyper-informés, possédant un écosystème élaboré, combiné et complexe se démarquant des autres, conservant des usages

traditionnels de la recherche d'information (lecture, déplacements dans les centres documentaires et les bibliothèques,...).

### **3- POUR CONCLURE : ENVISAGER L'EVOLUTION DES FONCTIONS DU C.D.I. ET DES MISSIONS DU DOCUMENTALISTE-BIBLIOTHECAIRE :**

La présentation générale des principaux contextes permettant d'appréhender la recherche d'information de l'enseignant de collège ainsi que le thème retenu par la section « Bibliothèques scolaires et centres de ressources », à savoir les « Bibliothèques scolaires : faire la différence dans l'éducation » nous amène à nous interroger sur de nouvelles dimensions qui pourraient voir le jour afin de positionner le C.D.I. et les documentalistes-bibliothécaires au sein de l'écosystème informationnel type de l'enseignant. Trois tendances principales se dessinent, en complément de ce qui se faisait jusqu'à présent dans les établissements scolaires :

- Développer un pôle de **veille-experte éducative**<sup>30</sup> à destination des professeurs :

L'activité de veille, susceptible d'être en phase avec les pratiques informationnelles des professeurs observés, reposerait sur les principes de surveillance du marché de l'édition scolaire, éducative et de recherche en éducation, de recueil d'éléments d'information. Elle faciliterait une prise de décision collective au sein de l'établissement afin d'acquérir de tels contenus, de définir des priorités d'acquisitions et de consultations. Cette organisation collective et partagée de la recherche d'information permettrait de la structurer au sein de l'établissement et de l'inscrire dans le cadre d'une politique documentaire concertée entre les pairs où chacun serait impliqué dans les choix opérés. Jusqu'à maintenant les orientations reposaient essentiellement sur le documentaliste-bibliothécaire, voire les professeurs coordinateurs de discipline. Ces activités de veille seraient à combiner à celles de pré-expertise nécessitant dans l'absolu, une combinaison d'opérations assurées par le documentaliste-bibliothécaire (recherche, collecte et diffusion de l'information brute) puis par l'enseignant de discipline davantage concerné et compétent pour les opérations spécialisées que sont notamment l'analyse et la validation des contenus. Enfin, cette organisation partagée se terminerait ultérieurement par la mise à disposition des membres de l'équipe enseignante d'une information critique de seconde génération. Par conséquent, parler de veille-experte suppose la constitution d'une « chaîne d'acteurs » dont la finalité est de mettre à la disposition des élèves des produits d'édition, en phase avec les objectifs d'enseignement, disponibles sur le temps de classe et en dehors (au C.D.I. notamment) tout en conservant une mémoire de ce travail de veille réutilisable par d'autres enseignants à l'occasion de nouveaux projets.

- Inclure dans les missions du documentaliste-bibliothécaire une mission de **médiation informationnelle** :

La médiation informationnelle pourrait être au carrefour de l'information potentiellement disponible et de la construction par les enseignants de connaissances de référence intégrables dans les moments collectifs de pratique de classe ou les moments individuels de réflexion sur la pratique professionnelle. Les enseignants rencontrés reconduisent souvent des pratiques anciennes voire obsolètes car ils éprouvent les pires difficultés à identifier les nouvelles offres informationnelles susceptibles de les intéresser. Or le documentaliste-bibliothécaire est fortement souhaité, comme possible médiateur entre l'écosystème d'un côté et la communauté enseignante de l'autre. La médiation informationnelle porterait notamment sur l'aide à la formulation des questionnements afin d'optimiser l'efficacité des recherches, l'aide à la sélection des résultats, des propositions d'intégration de ces mêmes informations dans les pratiques d'enseignement, voire l'aide à la réécriture de celles-ci pour les rendre accessibles aux divers auditoires. Cet accompagnement multidimensionnel redéfinirait fondamentalement les missions et actions actuelles du documentaliste-bibliothécaire, et le positionnerait dans l'établissement scolaire, plutôt comme un médiateur « méthodologue de l'information ». On constate alors un glissement progressif de la seule fourniture d'information vers une aide à la recherche et au choix de l'information, nécessitant avant tout une bonne connaissance de l'offre informationnelle potentielle de l'environnement et des profils individuels de chaque enseignant de l'établissement.

➤ Considérer la **formation mutuelle** au sein de l'établissement :

Enfin, la veille-experte et la médiation informationnelle devraient être accompagnées de micro-dispositifs de « formations mutuelles », à l'échelle de l'établissement, où seraient transférés aux enseignants susceptibles d'être intéressés l'état des questionnements et les constats faits par ceux s'étant confrontés à une recherche d'information spécialisée. Ce principe-là bien que séduisant nécessiterait d'accroître les temps de concertation dans les établissements hors temps de classe. Afin d'éviter la reconduction de recherches déjà menées, former les pairs aux résultats de celles-ci dégagerait du temps pour optimiser les temps de veille et de médiation informationnelle.

Pour finir cette intervention, force est de constater que de telles orientations autorisent à faire un ensemble de remarques :

D'une part, le C.D.I. vraisemblablement va évoluer peu à peu vers une fonction de relais entre le professeur et l'environnement et de catalyseur des compétences informationnelles de chaque enseignant.

D'autre part, parler de documentation et de documents nous semble trop exclusif et limité face à la typologie d'information qui semble se dessiner. Il serait plus juste de parler d' « informations situées » par rapport au profil professionnel et à l'histoire de vie de chaque enseignant, par rapport au type d'établissement et aux enseignants qui le composent, enfin, par rapport à la réalité de l'environnement à savoir les structures documentaires et bibliothéconomiques de proximité, l'offre d'accès à l'information, l'état de l'I.P.P. et de l'I.C.L. notamment, ...

Enfin, nous ne pouvons plus considérer un seul type de système d'information ou un seul profil d'utilisateur dans la problématique de la documentation scolaire. On assiste bien à un certain éclatement des usages où des approches déterministes et uniformes ne peuvent plus rendre compte de la réalité protéiforme et complexe des pratiques de recherche d'information des enseignants.

### **NOTES DE BAS DE PAGE :**

---

<sup>1</sup> Les établissements scolaires du second degré regroupent les collèges, les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel ; les élèves sont répartis en âge de 11 ans à 18 ans environ.

<sup>2</sup> Le dernier texte officiel de référence pour la profession est la Circulaire n°86-123 du 13 mars 1986 intitulée « Missions des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information », Bulletin officiel, n°12 du 27 mars 1986, 4p.

<sup>3</sup> La distance maximale est généralement de 80 kilomètres environ.

<sup>4</sup> Le C.N.D.P. a une mission nationale, relayé régionalement par le Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.), départementalement par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (C.D.D.P.), voire localement par le biais d'antenne nommée Centre Local de Documentation Pédagogique (C.L.D.P.).

<sup>5</sup> Cf. [www.cndp.fr](http://www.cndp.fr) notamment

<sup>6</sup> L'Institut National de la Recherche Pédagogique (I.N.R.P.) par exemple. Cf. [www.inrp.fr](http://www.inrp.fr)

<sup>7</sup> La recherche d'information renvoyant davantage à l'étude du processus, alors que la recherche d'informations intègre en sus les résultats de la recherche, des typologies de documents et de produits d'information, etc.

<sup>8</sup> Cf. notamment à ce propos, les derniers travaux de Claude Baltz.

<sup>9</sup> Ces deux derniers critères dissocient notamment l'information à la documentation.

<sup>10</sup> Disciplines étudiées : Lettres modernes, mathématiques, sciences (sciences et vie de la terre et sciences physiques), histoire-géographie, éducation musicale, éducation physique et sportive et langues vivantes (anglais, espagnol).

<sup>11</sup> Il s'agit de la région de Basse-Normandie composée de trois départements, le Calvados, l'Orne et la Manche d'une superficie de 17600 km<sup>2</sup>, comportant notamment des zones urbaines denses et des secteurs ruraux fortement enclavés, peu dotés en structures documentaires spécialisées.

<sup>12</sup> Cf. les éléments bibliographiques ci-joint, notamment les travaux d'Alex Mucchielli. Parmi les contextes retenus, on pensera au contexte expressif des identités des acteurs, le contexte des positions respectives des acteurs, le contexte spatial.

---

<sup>13</sup> Par exemple, les plus jeunes générations de professeurs seraient les plus actives et motivées pour chercher de l'information pour les uns. A contrario, des écrits intègrent l'idée de constructions progressives de la recherche d'information au fur et à mesure de la carrière et de la spécialisation de l'acteur supposant dès lors une maîtrise plus étendue et plus conséquente en fin de carrière professionnelle.

<sup>14</sup> On dénote par exemple, peu de travaux de recherche en France sur l'approche méta-communicationnelle des listes de diffusion, forums, ... destinés aux professeurs, ou sur l'émergence de nouvelles formes d'organisation de la communication dans le cadre de dispositifs pédagogiques innovants ( Travaux croisés en collège, Travaux personnels encadrés en lycée, ...).

<sup>15</sup> Quelques titres de publication révélateurs : « Le C.D.I. au cœur du projet pédagogique »(1991), Hachette ; « Le C.D.I. : un tremplin pour l'innovation (...) » (1987), C.D.D.P. de Tours ; « Rôle et enjeux des C.D.I. dans l'innovation pédagogique en région Rhône Alpes Académie de Lyon » (1998), E.N.S.S.I.B.

<sup>16</sup> Notamment les derniers programmes d'enseignement au collège intitulés « Enseigner au collège : [discipline] : programmes et accompagnement ». C.N.D.P., 1999.

<sup>17</sup> Participation en tant que formateur ou en tant que responsable de l'économie de la formation.

<sup>18</sup> Il est relativement fréquent que les premières années de professorat se soldent par une succession de remplacements dans divers établissements ou des postes d'enseignement obtenus pour une seule année scolaire.

<sup>19</sup> On pourra retenir comme principe incontournable du système de représentation, la « *circulation des représentations au niveau logique collectif, outre leur présence au niveau logique individuel* » J.-C. Sallaberry. La représentation en questions. *Spirale*, 1997, hors série n°2, p.11-29.

Numéro intitulé « Représentations en formation ».

<sup>20</sup> Cf. schéma joint en Annexes intitulé « L'écosystème informationnel du professeur de collège », 1 p.

<sup>21</sup> Les bibliothèques départementales de prêt (B.D.P.) développent des services à destination des communes rurales les plus enclavées, sous forme de prêts de fonds documentaires pour des périodes déterminées, en accord avec les municipalités locales.

<sup>22</sup> En moyenne près de 200 documents professionnels, constitués de monographies et de quelques titres de périodiques.

<sup>23</sup> Fondin Hubert, *Rechercher et traiter l'information*, Paris : Hachette, 1992, p. 126.

<sup>24</sup> Comme les bulletins de l'Institut National de l'Information Scientifique et Technique (I.N.I.S.T.), ...

<sup>25</sup> Quelques dimensions de recherche de ces dernières années : la modification des apprentissages par le biais des technologies de l'information et de la communication, les évaluations, la construction de la citoyenneté, la gestion mentale, ...

<sup>26</sup> Les I.U.F.M. possèdent des équipes de recherche associant des enseignants-chercheurs d'I.U.F.M., des professeurs et équipes d'universités et des enseignants d'établissement associés : équipes pluri-catégorielles.

<sup>27</sup> Consultez pour avoir un aperçu des programmes de recherche le « *Guide [annuel] des recherches et des chercheurs : année universitaire 2000-2001* » de l'I.N.R.P. ou le site [www.inrp.fr](http://www.inrp.fr).

<sup>28</sup> Comme par exemple, pour les mathématiques, les Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (I.R.E.M.).

<sup>29</sup> La plupart des institutions, les Rectorats, les cellules T.I.C., les associations, etc. ... ont développé ces derniers mois des gisements d'information accessible par l'Internet, sans faire pour autant migrer les publications sur support traditionnel sur les réseaux.

<sup>30</sup> On définira la « veille-experte éducative » comme une « activité d'observation et d'analyse de l'évolution de l'édition traditionnelle et électronique » portant à la fois sur l'identification des divers gisements susceptibles d'intéresser quelques ou la totalité des enseignants d'un établissement, et une pré-analyse des contenus en guise de premier repérage et d'aide à la lecture.

## **BIBLIOGRAPHIE/RESEAUGRAPHIE :**

- Alava S. (1992) « Je lirai plus tard si ce n'est pas trop tard ». *Perspectives documentaires en éducation*, 25, p.87-100.
- Alava S. (1994) « Pour une nouvelle « écologie » de la connaissance : le centre de documentation et d'information ». *Inter-CDI*, 129, p.66-70.
- Baltz C. (1994) Le concept d'information : essai de définition. In Congrès des documentalistes de lycées et collèges (3 ; Marseille (France) ; 1993) ; FADBEN « *Information et pratiques d'information : quelle recherche ?* ». Paris, Nathan : Fadben.
- Bouvier A. (1993) *La pensée systémique*. Lyon (France), Se former +. (Pratiques et apprentissages de l'éducation ; S23).
- Chapron F. (1999) *Les CDI des lycées et collèges*. Paris, Presses Universitaires de France. (Education et formation. L'éducateur).
- Crozier M., Friedberg E. (1999) *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris, Seuil. (Points. Politique ; 111).

- 
- Escarpit R. (1976) *Théorie générale de l'information et de la communication*. Paris, Hachette.
  - Etévé C., Gambart C. (1992) *Que lisent les enseignants ? Lectures et diffusion des connaissances en éducation*. Paris, Institut National de Recherche Pédagogique. (Ressources et communication).
  - Fondin H. (1992) *Rechercher et traiter l'information*. Paris, Hachette. (Profession enseignant).
  - Gauthier C. (dir.) (1997) *Pour une théorie de la pédagogie : recherches contemporaines sur le savoir des enseignants*. Laval, Presses Universitaires du Québec. (Perspectives en éducation).
  - Huberman M. (1989) *La vie des enseignants : évolution et bilan d'une profession*. Neuchâtel (Suisse), Delachaux et Niestle. (Actualités pédagogiques et psychologiques).
  - Le Coadic F.-Y. (1998) *Usages et usagers de l'information*. Paris, Nathan. (128).
  - Le Moigne J.-L. (1999) *La modélisation des systèmes complexes*. Paris, Dunod. (Sciences des organisations).
  - Liquète V. (1991) Le C.D.D.P. de la Gironde et l'information des instituteurs. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 28, 4-5, p.210-213.
  - Liquète V. (2000) Fournir l'information aux enseignants : une mission à réintégrer. *Inter-CDI*, 167, p.95-98.
  - Mellouki M., Tardif M., Gauthier C. (1993) *Le savoir des enseignants : unité et diversité*. Montréal, Logiques.
  - Mucchielli A. (2000) *La nouvelle communication*. Paris, Colin. (Communication).
  - Ricking M., Booth R. (1974) *Personnel utilization in libraries : a system approach*. Chicago, American Library Association.
  - Rubrique « Culture professionnelle » du Centre Régional de Documentation Pédagogique de Rennes (Bretagne-France) [en ligne] <http://www.savoirscdi.cndp.fr>
  - Van Cuyck M. (dir.) (1998) *Rôles et enjeux des Centres de Documentation et d'Information dans l'innovation pédagogique en région Rhône Alpes*. Lyon (France), ENSSIB. [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/travaux/cdi.pdf>

## L'écosystème informationnel du professeur de collège

